



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 mai 2026
Convocation du : 21 mai 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 28

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Hans LANDLER, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Céline LOGEZ, Hugues QUESTE pouvoir à Cristiane DELESTREZ, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON pouvoir à Sylvie GUSTIN, Catherine LE BROUSTER pouvoir à Quentin MILLIOT, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Cyrielle DEBAVELAERE, Michel PLOUY pouvoir à Hans LANDLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thibault CAPELLE

DE26_094

**ADMINISTRATION MUNICIPALE
ASSOCIATION CLUB LÉO LAGRANGE ARMENTIÈRES
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Autorisation - Approbation

L'Association Club Léo Lagrange Armentières est issue d'un mouvement d'éducation populaire, désireux de donner à ses adhérents l'occasion de s'investir et de s'épanouir par la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques et techniques au sein de différentes sections. C'est une association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901. Elle est affiliée à la Fédération Nationale Léo Lagrange et à la Fédération Régionale.

Les statuts de l'association prévoient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de l'association.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de désigner les représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'association.

L'élection de ce membre se déroulera dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur(s) candidat(s) pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association Club Léo Lagrange Armentières.

Candidatures :

- **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :**

Titulaire : Thibault CAPELLE

Suppléant : Yasmine EL BACHIRI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Association Club Léo Lagrange Armentières.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- 26 voix pour
- 9 abstentions :
Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN, Caroline MARMOUZÉ

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 01/06/2026

ID : 059-215900176-20260529-DE26_094-DE

webdelib

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein de l'association Club Léo
Lagrange Armentières :
Titulaire : Thibault CAPELLE
Suppléant : Yasmine EL BACHIRI

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thibault CAPELLE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS